

Synthèse de la réunion publique du 9 octobre 2015

une trentaine d'habitants dont 6 élus, et Gilbert Blanc excusé



- **La naissance du projet et la naissance de la réunion publique (information)**

Lors du **conseil municipal du 10 septembre 2015**, le maire a expliqué que des **subventions** sont disponibles afin d'améliorer les places du Temple et de l'Église, à condition de les demander avant la fin 2015. Et qu'ainsi il faut **vite monter un projet**. Il demandait de lancer une consultation pour mandater une maîtrise d'oeuvre afin qu'elle commence à construire le projet. Les membres du conseil demandaient que le projet soit un minimum construit **par la commission Travaux, par la population et par les élus avant d'entâmer une quelconque démarche**.

Lors du **conseil municipal du 16 septembre 2015** – une semaine après, le maire annonçait que la commission Travaux a discuté ce jour-même à 17h :

- ◇ du déplacement de la fontaine au milieu du mur car les racines du platane l'abîment et il faut la reprendre chaque année (20 kilos de ciment chaque année pour la refaire),
- ◇ de la suppression du calcaire,
- ◇ du pavement (il a demandé un échantillon, similaire avec les pavés de la place d'Anduze)
- ◇ et de la construction d'un escalier en bois pour descendre à la rivière.

Isabelle Montet demandait **que les conseillers proposent le projet à la population et recueille ses idées**. Régis Bourelly répondait que nous devons demander la maîtrise d'oeuvre dans les 15 jours. Camille Halut faisait remarquer que nous aurions pu programmer une réunion avec la population lors du conseil de la semaine précédente, pour ne pas perdre de temps sur ces délais.

→ **Vote pour lancer une consultation sur la maîtrise d'oeuvre :**

Pour 7 (Yvan Laget, Bernard Molhérac, Régis Bourelly, Jean-Jacques Guittard, Gilbert Blanc, Caroline Vicini, Jean-Claude Naud),

Contre 1 (Camille Halut),

Abstention 1 (Isabelle Montet),

Ne se prononcent pas 2 (Claude Untersinger et Yvan Valmalle).

Plusieurs élus insistaient pour construire le projet avec les habitants car c'est un projet important tant géographiquement que financièrement.

- **Vote pour programmer une réunion publique le 9 octobre 2015 à 18h :**
Pour 7 (Isabelle Montet, Claude Untersigner, Jean-Jacques Guittard, Gilbert Blanc, Caroline Vicini, Yvan Valmalle, Camille Halut),
Contre 1 (Régis Bourelly),
Ne prennent pas part au vote 3 (Jean-Claude Naud, Yvan Laget, Bernard Molh rac).

Extrait du compte-rendu de s ance affich  par la mairie : « Mr le Maire demande au conseil municipal de lancer la consultation pour la ma trise d'oeuvre de la place du Temple et de la place de l' glise.

Certains  lus souhaitent que le projet soit d battu en r union publique associant la population.

Mr le Maire ainsi que certains  lus signalent qu'ils ne seront pas pr sents   cette r union, une commission des travaux si geant en mairie.

Vot    7 voix pour et 4 abstentions. »

Quelques jours avant la r union publique, le maire a programm  une s ance de conseil municipal pour... le m me jour   la m me heure que la r union publique. Il eut lieu en m me temps que celle-ci.

• **Sur le projet d'am lioration des places du village (recueil d'avis)**

L'am lioration des places du Temple et de l' glise n'est **pas une priorit  pour la trentaine d'habitants** qui sont venus au rendez-vous, ni pour une habitante ayant communiqu  son avis par courriel pour qu'il soit pris en compte.

En priorit , ils placent plut t :

  les voies communales, qui ne sont pas entretenues ou mal (rafistol es) et deviennent inaccessibles aux habitants et aux pompiers au fil du temps.

Aussi la sauvegarde des chemins ruraux qui sont ferm s par les propri taires alors qu'ils appartiennent   la commune ;

  la r fection du r seau d'eau, et permettre l'acc s   l'eau dans tous les quartiers ;

  l'entretien des passages de l'eau, pour mieux la canaliser et ainsi  viter les d g ts. Il faudrait un plan de pr vention des risques naturels dans lequel recenser tous les probl mes pour solutionner leur cause.

Et   qui revient l'entretien des nombreuses ramifications de canaux et vallats dans les montagnes ? S'ils  taient priv s et pour ceux qui sont priv s, la collectivit  pourrait envisager de se charger des canaux priv s que les propri taires ne peuvent pas entretenir car il en va du bien commun ;

  l'entretien des logements communaux, en raison desquels la mairie est actuellement devant les tribunaux pour plusieurs logements ;

  la relance de l'activit   conomique, de fa on intercommunale car tous les petits villages c venols ont les m mes probl matiques et pourr it l'entreprendre ensemble, pour ne pas avoir un village seulement vieillissant et de plus en plus vide.

Ex : les exploitations ferment les unes apr s les autres parce qu'elles ne sont pas reprises, alors que ces exploitations sont un bienfait en tous points, jusqu'  la protection contre les incendies (→ le dernier feu s'est arr t    Auzillargue car les brebis ont ouvert le milieu depuis 25 ans). *Terre de Liens* est un organisme qui permettrait de p reniser ces exploitations et l'installations de repreneurs.

  la r paration de la station d' puration a-t-elle  t  correctement faite pour  viter les rejets ? Une habitante met des photographies   disposition de qui veut, il faudrait aller comparer ;

  l'accessibilit  de la mairie   tous ;

  la cr ation d'un cabinet m dical permanent.

Aucun projet global pour le village n'est programm  sur le **long terme**. Le village lui-m me n'est

pas pensé globalement : le matériel de la mairie est stationné juste en dessous des gîtes communaux. Tous les projets sont faits au **coup par coup**. Même sans *Plan Local d'Urbanisme* (puisque nous n'en avons pas actuellement), les différents projets devraient être pensés sur le long terme, jusqu'aux matériaux choisis, et **articulés les uns aux autres**.

Le problème causé à la fontaine par les racines peut être **solutionné autrement que par des gros travaux globaux et coûteux** : couper la racine côté fontaine puisqu'il y en a une autre de l'autre côté et puisque cet arbre est appelé à mourir d'ici quelques années, ou encore faire une dalle ferpillée. Et puis... Comment peut-on envisager de déplacer une fontaine ? Une fontaine est un patrimoine, pas un meuble...

Et **quelques détails modifiés pourraient grandement améliorer les places** :

◇ les places du Temple et de l'Église sont pleines de voitures. C'est négatif pour le tourisme, qui bénéficie aux gîtes mais aussi aux commerçants, restaurateurs, artisans... Faire plus de places de parking dans les quartiers, comme le dernier réalisé au Faubourg, permettrait d'en enlever quelques une sur les places pour ouvrir l'espace, faire des espaces verts mêmes. Le temps des grandes affluences de voitures dans Saint-André est dépassé depuis longtemps ;

◇ ne pas autant mettre en valeur les portes-conteneurs ;

◇ ce n'est pas le sol qui est à améliorer place de l'Église mais le tour, notamment les façades des bâtiments.

Car l'argent public devrait être économisé et **utilisé pour des choses vraiment utiles**. Une **subvention est aussi de l'argent public** – de l'argent public redistribué.

Au regard des nombreux et importants problèmes soulevés par les personnes présentes, **le budget 2016 n'est pas encore connu** mais risque d'être serré. Notamment car l'entretien des chemins communaux est une dépense obligatoire pour la commune. Donc il ne faudrait **pas nous engager sur un projet coûteux non-prioritaire**.

Et, sommes-nous certains que la place du Temple appartient à la mairie ?

- **Sur la suite**

Les habitants se questionnent sur les répercussions qu'aura cette réunion. Ils précisent soutenir, notamment par leur présence ce jour, que **les moments d'expression tels que celui-ci sont très importants**. Qu'est-ce qui nous empêche de les faire ?

Une habitante de Soudorgues est présente dans l'assemblée et témoigne que cela est **tout à fait possible**, qu'ils l'ont fait pour le projet des *Canèdes* – projet d'ateliers en construction participative et écologique qui s'est concrétisé en 4 ans. Elle témoigne que leur maire, monsieur Christian Pibarot, a été un élément essentiel pour le développement de ce fonctionnement dans leur village : il était réellement **à l'écoute de la population**, leur **laissait la place pour s'investir**. Certes le nôtre n'est pas là. Des habitants expriment qu'il aurait du être là. Il n'a pas voulu de réunion publique. **Ça va peut-être venir...** Mais, en attendant, même s'il n'est pas d'accord, **ce n'est pas une raison pour ne pas le faire**. Cette réunion publique a été **voulue par la majorité des élus**, qui pourrait très bien en **programmer d'autres et faire remonter au conseil municipal les idées voire projets construits**. Car il ne faut pas oublier qu'**un maire est avant tout l'exécutant des décisions prises par les conseillers municipaux**.

Au regard des priorités déjà dessinées par cette réunion, **des groupes vont se former pour travailler sur ces thématiques**.

Il est demandé qu'un **article sur cette réunion paraîsse dans le *Midi Libre***.